

Loi accordant la bourgeoisie d'honneur à Monsieur Michael MØLLER, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève de 2013 à 2019 (12598)

du 21 novembre 2019

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 30 de la loi sur la nationalité genevoise, du 13 mars 1992,
décrète ce qui suit :

Article unique

La bourgeoisie d'honneur est conférée à Monsieur Michael MØLLER, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève de 2013 à 2019, en reconnaissance de son engagement exceptionnel, tant à titre officiel que personnel, au service de la Genève internationale et du rayonnement de Genève comme lieu de gouvernance mondiale, de dialogue et de paix, ainsi que de toutes ses actions qui ont permis de rapprocher la Genève internationale de la vie de la cité et du canton.